

DES NOUVEAUX COMMISSAIRES A L'AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (APDP)

Après 7 ans d'exercice, la toute première équipe de commissaires de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) vient de passer le témoin à de nouveaux commissaires.

Après 7 ans d'exercice, la toute première équipe de commissaires de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) vient de passer le témoin à de nouveaux commissaires.

Ainsi, ce mardi 24 janvier 2023, le Président sortant M. Oumarou AG Mohamed Ibrahim HAÏDARA a fait la passation de service au nouveau Président Dr. Mamoudou SAMASSEKOU élu par ses pairs. Le nouveau collège se dit prêt à continuer le chemin tracé par leurs prédécesseurs afin que la notion de protection de données personnelles soit appréhendée et maîtrisée par tous les maliens.

La liste des nouveaux membres est établie comme suit :

Membres désignés par le Président de la Transition :

- Monsieur Beydi DIAKITE
- Docteur Mamoudou SAMASSEKOU

Membres désignés par le Conseil National de la Transition :

- Madame Hawa MACALOU
- Monsieur Sidy SOUMAORO

Membres désignés par le Haut Conseil des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Mahamadou DIALLO
- Monsieur Bocari CISSE

Membre désigné par le ministre chargé de l'Etat civil :

- Monsieur Cheick Ahmadou Ouattara

Membre désigné par le ministre chargé de la Sécurité intérieure :

- Commissaire Divisionnaire de Police Sirima dit Ba TANGARA

Membre désigné par le ministre chargé de l'Informatique :

- Monsieur Modibo Hamadoun DICKO

Membres désignés par la Cour Suprême :

- Madame Habibatou MAÏGA
- Monsieur Sory DIAKITE

Membres désignés par la Commission nationale des Droits de l'Homme :

- Madame Assitan BENGALI
- Monsieur Youssouf CISSE

Membre désigné par la Coordination des Associations et ONG féminines :

- Madame Selly OUANE

Membre désigné par le Conseil national de la Société civile :

- Madame Wassa YATTARA

Il y a lieu de rappeler que l'APDP est dirigée par un bureau de cinq (5) membres, élus en son sein, dont un Président assisté de deux (2) Vice-présidents et de deux (2) rapporteurs.

Il y a lieu de rappeler que l'APDP est dirigée par un bureau de cinq (5) membres, élus en son sein, dont un Président assisté de deux (2) Vice-présidents et de deux (2) rapporteurs.